EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE N° DL.2023-41

Séance publique du

20 janvier 2023

Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20230120-lmc1230886-DE-1-1
Date de signature : 25/01/2023
Date de réception : mardi 24 janvier 2023

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfecture
des Bouches-du-Rhône

POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:
- ACTE SIGNÉ ✓
- COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓
- ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

Ville d'Aix-en-Provence
Service Démocratie et Citoyenneté

OBJET : CONVENTION DE DÉPÔT CONSENTIE AU BÉNEFICE DU MUSÉE MARCEL SAHUT DE LA VILLE DE VOLVIC

Le 20 janvier 2023 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 13/01/2023, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :
Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGEY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Claudie HUBERT, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI.
Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:
Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Joëlle CANUET à Monsieur Jacques BOUDON, Madame Brigitte DEVESA à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Jean-François DUBOST à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Elisabeth HUARD à Madame Laurence ANGELETTI, Madame Amandine JANER à Madame Françoise COURANJOU, Monsieur Philippe KLEIN à Madame Josy PIGNATEL, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Michael ZAZOUN à Monsieur Francis TAULAN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Stéphane PAOLI.

Excusés sans pouvoir :
Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jules SUSINI, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.

D.G.A.S Culture Patrimoine Musées
et Attractivité
Direction des Musées d'Art et
d'Histoire

Nomenclature : 8.9
Culture

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 20 JANVIER 2023

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : CONVENTION DE DÉPÔT CONSENTIE AU BÉNEFICE DU MUSÉE MARCEL SAHUT DE LA VILLE DE VOLVIC- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre du réaménagement du parcours muséographique du Musée Marcel Sahut de la Ville de Volvic, ainsi que l'organisation, en 2023, d'une exposition consacrée à la collection d'estampes japonaises de l'artiste, la Ville d'Aix-en-Provence a été sollicitée pour consentir au dépôt de quatre œuvres de Marcel Sahut.

La Ville d'Aix-en-Provence dispose, en effet, dans les collections du Musées des Tapisseries, d'une riche collection d'œuvres d'art de Marcel Sahut, objets d'une donation à la Ville, en 2007, par les ayant-droits de l'artiste.

Les œuvres concernées sont :

- Les Carrières de Bibémus, 1978, Huile sur toile, 1978

- Le Chemin des gitans, huile sur toile, 1975

- Bouquet aux estampes, huile sur toile, 1960

- Paysage : arbres, lac et montagnes enneigées, huile sur toile, 1918

Le dépôt de ces quatre œuvres est consenti, à titre gratuit, pour une durée de cinq ans, renouvelable par tacite reconduction, selon les termes de la convention de dépôt jointe en annexe à la présente délibération.

Les frais de transport et d'assurance des œuvres seront à la charge intégrale du Musée Sahut, pendant toute la durée d'exécution de la convention de dépôt.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

-**ADOPTER** la convention de dépôt de quatre oeuvres de Marcel Sahut entre la Ville d'Aix-en-Provence et le Musée Marcel Sahut de la Ville de Volvic ;

-**AUTORISER** Madame Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Adjointe au Maire, déléguée aux Musées, à signer ladite convention.

DL.2023-41 - CONVENTION DE DÉPÔT CONSENTIE AU BÉNEFICE DU MUSÉE MARCEL SAHUT DE LA VILLE DE VOLVIC-

Présents et représentés	:	52
Présents	:	38
Abstentions	:	0
Non participation	:	0
Suffrages Exprimés	:	52
Pour	:	52
Contre	:	0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER

Le secrétaire de séance,
Monsieur Rémi CAPEAU

Compte-rendu de la délibération affiché le : 25/01/2023
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)[1]

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

L'ANNEXE DE LA DELIBERATION RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTEE AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00
Courriel : assemblees@mairie-aixenprovence.fr
Téléphone : 04 42 91 90 00